



**SECTION**



**HAUTE-SAÔNE**

**Déclaration Liminaire**  
**CAP Locale C, B et A du 18 juin 2019**

Monsieur le Président,

Le secrétaire d'État à la Fonction Publique vient de présenter le projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » qui vient d'être adopté en première lecture. Force Ouvrière y voit surtout la destruction de la Fonction Publique .

L'article 3 du statut général des fonctionnaires est clair, pour un emploi civil permanent, il faut recruter un fonctionnaire. Mais désormais, pour toutes les catégories, on pourrait dorénavant remplacer un fonctionnaire par un contractuel, et encore, un contractuel précaire sous contrat dit de projet, de maximum 6 ans, non transformable en CDI.

Les articles 9 et 12 du projet de loi remettent en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis et compétences des CAP en matière de mutation et de promotion. Il est également prévu des CAP par catégories hiérarchiques, entraînant de facto la suppression des CAP par corps.

FO DGFIP rappelle son attachement au fait que les DDFIP ne soient pas placées sous l'autorité des préfets.

FO DGFIP revendique le retrait pur et simple de ce projet de Loi, outil de démantèlement de la Fonction Publique, porteur d'atteinte aux valeurs républicaines d'égalité d'accès au service public.

Mais, Monsieur le Président, démanteler le réseau, cela fait partie de vos compétences !

Vendredi dernier, soit 3 jours après la fin de la campagne de mutations des personnels, vous nous avez présenté la projet de la géographie revisitée. L'enchaînement de ces événements n'est évidemment pas un simple hasard ou une simple coïncidence.

FO DGFIP alerte les personnels sur la violence des réformes en cours à la DGFIP. Le démantèlement généralisé des services est « en marche » et aboutira inévitablement à la mobilité forcée des agents !

Le ministre a manifestement une profonde méconnaissance des réalités locales induite par la réforme et de ce qui se nomme maintenant Projet du Nouveau Réseau.

Les Services de Gestion Comptable (SGC) ne seront que des « usines à opérations comptables » et les conseillers (11 dans notre département) ne seront que des « VRP ».

Le zéro numéraire prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aura des « conséquences immédiates pour les usagers et autres régisseurs » et écornera un peu plus le principe de séparation ordonnateur / comptable par l'introduction d'un tiers prestataire.

Votre objectif d'abandonner des structures et des missions a un but clair : supprimer des emplois .

Pour revenir aux CAP de ce jour, au vu de vos documents préparatoires, nous pourrions nous dire que notre département ne connaît pas un déficit important en personnels :

- Catégorie C : 80 agents pour 82 emplois
- Catégorie B : 123,7 contrôleurs pour 127 emplois
- Catégorie A : 41,8 inspecteurs pour 44 emplois

Mais que signifient ces chiffres concrètement ? Une réalité faussée, une réalité trompée par vos suppressions d'emplois annuelles !

Les chaises sont supprimées mais la matière reste, reflétant une tension et un stress quotidien pour les personnels des finances publiques.

La dématérialisation et autre solution innovante à vos yeux ne constituent en rien des simplifications dans les services.

Ceci n'est que le début, les suppressions d'emplois ne feront qu'augmenter à une vitesse vertigineuse .

**Les élus FO DGFIP 70**